

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
Athen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	<b>31</b>	Absents représentés :	<b>8</b>
Présents	<b>23</b>	Absents non représentés :	<b>0</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),  
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),  
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Budget annexe – Site du Pérussier - Monteux -Vote du Budget 2016**

Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente soumet à l'assemblée le projet de budget annexe du Site du Pérussier.

**Le Conseil Communautaire, Madame Maryline EYDOUX, Vice-présidente entendue et après en avoir délibéré par 30 voix pour et une abstention (M ARNAUD) chapitre par chapitre,**

**ARRETE** ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2016, tant en recettes qu'en dépenses :  
1 – pour la section de fonctionnement DEUX CENT VINGT HUIT MILLE QUARANTE NEUF EUROS (228 049 €),

2 – pour la section d'investissement CENT DIX MILLE SIX CENT SOIXANTE SEPT EUROS (110 667 €)

Soit au total toutes sections confondues à TROIS CENT TRENTE HUIT MILLE SEPT CENT SEIZE EUROS (338 716 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 22/04/16

